



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS PUBLIC – Mise en vigueur

RÈGLEMENT # 458-2026

AVIS DE PROMULGATION

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le 5 août 2026 :

RÈGLEMENT # 458-2026 RÈGLEMENT RELATIF AUX FOSSÉS ET À L'INSTALLATION DE PONCEAUX

Ce règlement a notamment pour objet :

- d'établir des normes relatives à l'aménagement, à l'installation, au remplacement, à la canalisation, à l'entretien et à la modification des fossés;
- d'encadrer l'installation et le remplacement des ponceaux;
- d'assurer le bon écoulement des eaux de surface;
- de protéger les chemins, les infrastructures municipales et le domaine public;
- de limiter les risques liés à l'accumulation et au ruissellement des eaux.

Le règlement est également à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sur rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la Municipalité à <https://ileauxnoix.qc.ca/>.

Le présent règlement **entre en vigueur le jour de la publication du présent avis**, conformément à la Loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce dixième (10^e) jour du mois d'août 2026.

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, MRC du Haut-Richelieu certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-haut.

Avis de promulgation relatif au règlement :

RÈGLEMENT # 458-2026 RÈGLEMENT RELATIF AUX FOSSÉS ET À L'INSTALLATION DE PONCEAUX

Conformément à la Loi, une copie du présent avis a été affichée aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité le **10 août 2026**, entre **8 h et 16 h**.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce dixième (10^e) jour d'août 2026.

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et greffier-trésorier adjoint